

Le droit d'auteur : applications et jurisprudences

Parcours pour entreprendre dans les arts visuels

Cette formation permet d'appréhender la notion et l'application du droit d'auteur dans sa pratique artistique et d'être en capacité de réagir en fonction des situations.

PUBLIC

→ Arts visuels

PRÉREQUIS

→ Aucun prérequis

OBJECTIFS

- Distinguer la propriété industrielle de la propriété littéraire et artistique
- Appréhender la notion de droit d'auteur
- Situer le droit d'auteur dans sa pratique artistique
- Reconnaître des situations de contrefaçons de ses œuvres ou d'utilisation d'œuvres d'autres artistes dans sa pratique de recherche et de création
- Acquérir les connaissances nécessaires pour se prémunir des conflits autour du droit d'auteur et/ou être en capacité de réagir en fonction des situations

CONTENU

Introduction

- Distinguer : l'expertise de l'artiste, l'œuvre et l'utilisation de l'œuvre
- Identifier les pratiques des participants

La propriété intellectuelle

- Littéraire et artistique
- Industrielle
- Le droit d'auteur : droit moral et droit patrimonial

La protection des œuvres

- Paternité de l'œuvre
- Les organismes de gestion collective
- Les œuvres créées par plusieurs artistes

Céder ses droits patrimoniaux

- Socle légal
- Le contrat de cession
- La spécificité de la cession d'un logo

Etude de cas pratiques en rapport avec les éléments vus le matin :

- Contrefaçons de tous types
- Exercices sur des cas concrets

INTERVENANT

Conseiller-formateur interne à Culture Action

DURÉE

→ 5h

TARIF

Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à nos formations nous adaptons nos tarifs, contactez-nous : 03 81 41 01 91 ou inscription@culture-action.org

Des possibilités de prise en charge financière existent en fonction de votre statut professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver l'information.

Consultez la page « Former » sur notre site web.

MÉTHODOLOGIE/MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Questionnement avec alternance à l'écoute pour travailler dans l'échange.

À l'aide d'un questionnement approprié, le formateur permet à l'apprenant de construire ses connaissances par lui-même et de donner du sens aux éléments évoqués. Le stagiaire est incité à formuler ce qu'il sait, ce qu'il pense, ce qu'il se représente.

Méthode active avec mise en situation au cas par cas pour faciliter la mise en perspective avec la pratique professionnelle des participants.

Utilisation de la méthode Zeigarnik.

SUPPORTS DE FORMATION / MOYENS

En fonction du lieu de formation, l'espace peut changer mais contient à minima des bureaux mono ou biplaces pour les stagiaires, un vidéoprojecteur et paperboard pour le formateur. Un coin d'accueil avec thé, café à disposition pour les stagiaires lorsque le contexte sanitaire le permet. Accès wifi / réseau 4G non garanti.

Le formateur remettra aux participants les documents permettant d'évoluer dans leur environnement professionnel. Les documents pourront être envoyés par voie dématérialisée aux participants. Les participants s'engagent à ne pas diffuser ces documents.

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS

Avant la formation, chaque participant est invité à compléter un formulaire permettant d'indiquer sa situation actuelle, son projet et ses attentes vis-à-vis de la formation.

Un questionnaire d'auto positionnement peut lui être soumis avant la formation.

En cours de formation, évaluation orale basée sur des échanges et questionnements en rapport avec la situation professionnelle des stagiaires tout au long de l'action par un système de questions/réponses, cas pratique.

Validation : Un certificat de réalisation sera transmis par voie numérique à chaque stagiaire.

A froid, un formulaire demandant l'avis sur la formation ainsi que la satisfaction par rapport à l'attente initiale est envoyé par mail au stagiaire.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCES

- Remplir un dossier de pré-inscription : contactez-nous
- Être à jour de la contribution annuelle à l'association (10€ttc particuliers ou professions libérales et micro entreprise ou 30€ttc personne morale (association, entreprises, collectivités...)).
- Cette formation est proposée en présentiel et en distanciel : les dates et modalités sont consultables sur notre site. Il doit y avoir un effectif minimum de 5 inscriptions validées pour garantir une session (maximum : 10 participants)
- Les délais d'accès peuvent varier. Chaque organisme financeur dispose de son propre fonctionnement et impose des délais à respecter pour le dépôt de vos dossiers de demande pouvant aller jusqu'à 1 mois avant la date de début de la formation.

IMPORTANT :

→ **La validation de l'inscription survient une fois l'ensemble de ces conditions acquittées et, le cas échéant, le devis signé avec mention « bon pour accord » qui avec les CGV et la fiche formation constituent le contrat pédagogique.**

Sous réserve de place disponible au moment de la réception.

ACCESSIBILITE

Nous sommes à l'écoute de tout besoin spécifique pour envisager une adaptation de nos formations (situation de handicap, difficulté en situation de formation...).
Trouvons ensemble une solution.

Informations et inscription :

03 81 41 01 91 / inscription@culture-action.org

**CULTURE
ACTION**

Bourgogne
Franche-Comté

3 rue Victor Delavelle - 25000 Besançon
culture-action.org
03 81 41 01 91
Organisme de formation n°432 501 71125
Siret 43181488800068 / APE 8559A